

## Une enquête de la statistique publique

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire.

Les Services statistiques ministériels (SSM) réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee coordonne les travaux des différents SSM avec qui il compose le Service statistique public. L'Insee et les SSM décident, en toute indépendance, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

## Des opérations statistiques officielles

Les enquêtes statistiques réalisées par les statisticiens publics sont reconnues d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

### Un cadre juridique strict

Les enquêtes réalisées par Insee sont conformes à la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

Les traitements de vos données personnelles sont soumis au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Le secret statistique garantit la confidentialité de vos réponses !



## NOUS SUIVRE



Abonnez-vous à nos lettres d'information

- ▶ Insee.net actualités (abonnement sur insee.fr)
- ▶ La lettre d'information de votre région

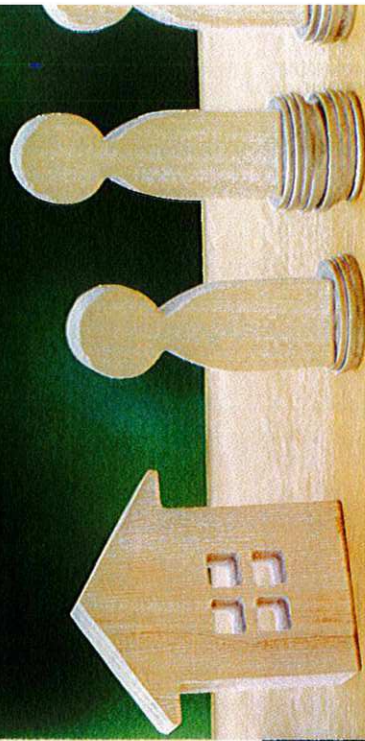
## NOUS CONTACTER



- ▶ par courriel : rubrique « Aide » accessible en haut à droite de la page d'accueil d'insee.fr
- ▶ par téléphone : 09 72 72 40 00\* du lundi au vendredi de 9h à 17h

(\*numéro non surtaxé)

Retrouvez les études et données de l'Insee en libre accès sur [insee.fr](http://insee.fr)



## UNE ENQUÊTE POUR MESURER LES SITUATIONS DE PAUVRETÉ

L'enquête sur les ressources et les conditions de vie interroge les ménages sur leurs revenus, leur situation financière, mais aussi leur emploi, leur bien-être ou encore leur santé. Elle permet notamment de mieux comprendre les situations de pauvreté et d'exclusion sociale, et de mesurer les inégalités de ressources.

## ... CONDUITE DANS L'ENSEMBLE DE L'EUROPE



Définie par un règlement européen, l'enquête est conduite dans l'ensemble des pays européens. En France, elle est réalisée par l'Insee.

## ► POURQUOI VOUS ?



Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble de la population résidant en France, il n'est pas nécessaire d'interroger tout le monde. Cela prendrait trop de temps et coûterait trop cher. Un échantillon de logements est donc tiré aléatoirement. Le vôtre en fait partie.

Vous avez déjà répondu à l'enquête ? Vous faites partie des ménages réinterrogés pour comprendre l'évolution des situations.

## ► VOTRE RÉPONSE EST ESSENTIELLE

Quelles que soient vos ressources et conditions de vie, votre réponse est primordiale pour que la diversité des situations et des modes de vie soit prise en compte.

## ► VOS DONNÉES SONT ANONYMES, VOS RÉPONSES PROTÉGÉES



Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont utilisées uniquement par l'Insee et seulement à des fins d'études statistiques.

## ► VOS RÉPONSES ONT PERMIS DE SAVOIR QUE...

14,6% des personnes sont en situation de privation matérielle et sociale en 2022 en France (hors Mayotte), contre 12,7% en moyenne dans l'ensemble de l'Europe.



14,6 %



12,7 %

Taux de privation matérielle et sociale en 2022



Les personnes en situation de privation matérielle et sociale cumulent plusieurs difficultés financières, par exemple : l'impossibilité de s'acheter des vêtements neufs, de chauffer suffisamment son logement ou de partir une semaine en vacances par an.



Parmi elles, seules 4 personnes sur 10 se sentent heureuses « tout le temps » ou « la plupart du temps », contre 7 personnes sur 10 pour les personnes qui ne sont pas en situation de privation matérielle et sociale.

## Comment se déroule l'enquête ?

### L'ENQUÊTE SE DÉROULE CHAQUE ANNÉE DE JANVIER À AVRIL

- Un enquêteur vous contacte pour fixer un rendez-vous ou réaliser immédiatement l'enquête si vous êtes disponible lors de sa première visite.



- L'enquêteur réalise l'enquête sur un micro-ordinateur portable sécurisé. Il est tenu au secret professionnel et est muni d'une carte professionnelle.



Toutes les personnes de plus de 16 ans de votre foyer seront interrogées, il est préférable que ces personnes soient présentes lors de l'entretien pour répondre directement aux questions qui leur sont posées.

Vous serez interrogés quatre années consécutives.



Si vous souhaitez avoir plus de renseignements avant cette visite vous pouvez joindre le responsable de l'enquête dans votre région.

Son numéro de téléphone est précisé sur le courrier joint à ce dépliant.

Retrouvez les informations sur cette enquête sur [insee.fr](https://www.insee.fr)



Services > Répondre à une enquête de l'Insee > Enquêtes auprès des particuliers  
> Présentation des enquêtes auprès des particuliers